FICHE SIGNALETIQUE

BMCI TRESO PLUS

SICAV

Régi par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété

> Directeur Gestion d'actifside et protection de l'épargne

Mohamed AMRANI
Directeur Général

La fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par l'AMMC en date du 10/03/2022 sous la référence n° VP22036

Avertissement

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I- CARACTERISTIQUES FINANCIERES

Classification

: Monétaire.

Sensibilité min

: 0 (inclus)

Sensibilité max

: 0.5 (inclus)

- Indice de référence

: Taux de référence sur le marché interbancaire au jour le jour (publié

par Bank Al Maghrib).

 Objectifs de gestion : L'objectif de gestion est de valoriser les actifs sur l'horizon de placement minimum conseillé à partir de 1 jour, via des investissements sur le marché monétaire et obligataire court terme, dans le but de réaliser des performances de rendement brutes (hors frais et commissions), supérieures à son indice de référence.

Stratégie d'investissement :

La SICAV investit en permanence la totalité de ses actifs, hors titres d'" OPCVM monétaires", créances représentatives des opérations de pension qu'elle effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en valeurs de l'Etat et valeurs jouissant de la garantie de l'Etat, dont 50% au moins d'une durée initiale ou résiduelle inférieure à un an. Les créances représentatives des opérations de pension ont exclusivement comme sous- jacent des valeurs de l'Etat.

L'univers d'investissement du fonds contiendra les éléments suivants :

- Titres de créances émis ou garantis par l'Etat;
- DAT.

- Durée de placement recommandée : à partir de 1 jour

Souscripteurs concernés : Grand public

II- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Exercice social

: 01/01 au 31/12

Valeur liquidative d'origine

: 100 Dirhams

- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne. La valeur liquidative est calculée sur une base quotidienne.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Dans les locaux de BMCI ASSET
 MANAGEMENT et dans les agences de la BMCI, par voie d'affichage quotidiennement
 (jours ouvrés), et publiée au moins une fois par semaine au niveau d'un journal d'annonces légales.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative. Les demandes de souscription et rachats sont reçues par toutes les agences BMCI ou au siège de BMCI ASSET MANAGEMENT, chaque jour ouvré ou

si, celui-ci est férié, le 1er jour ouvré qui le suit, avant 11h30 min, pour être exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.

 Affectation des résultats : capitalisation entière. La SICAV opte pour la capitalisation des résultats. La comptabilisation des intérêts se fait selon la méthode du coupon couru.

III- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - Les commissions de souscription sont nulles.
 - Commission de rachat maximale :
 - Les commissions de rachat sont nulles.
 - Cas d'exonération :
 - Non concerné.
- Frais de gestion :
 - Les frais de gestion sont de 2% maximum et sont provisionnés à chaque valeur liquidative et débités après calcul de la dernière valeur liquidative du mois sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par BMCI Asset Management

0

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion		
(1) Frais de gestion (Société de Gestion)	Prestation de BMCI ASSET MANAGEMENT= taux de frais de gestion – Frais du Dépositaire (2) – Commissions AMMC (3) – Frais Maroclear (Annuel et trimestriel) (4) – Frais Commissaire aux Comptes (5) – Vie Sociale (6)		
(2) Frais du Dépositaire	0,05% HT		
(3) Commissions AMMC	0,025% HT		
(4) Frais Maroclear	3600 dh HT annuel + partie variable selon conditions en vigueur		
(5) Frais Commissaires aux Comptes	18 000 dh HT annuel		
(6) Vie Sociale	20 000 dh HT annuel		

IV- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Date et référence d'agrément : 22/11/2013, AG/OP/046/2013
- Société de gestion : BMCI ASSET MANAGEMENT représentée par Mohamed AMRANI
- Dépositaire : BMCI, sis à 26, Place des Nations Unies Casablanca représentée par Rachid MARRKACHI.

- Commercialisateur (s) :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Adresse	Téléphone
BMCI ASSET MANAGEMENT	Mohamed AMRANI	26, Place des Nations Unies Casablanca	05 22 92 69 00
вмсі	Rachid MARRAKCHI	26, Place des Nations Unies Casablanca	05 22 46 10 00

La fiche signalétique doit être remise à tout souscripteur préalablement à la souscription aux parts ou actions de l'OPCVM.

Le règlement de gestion ou les statuts, la note d'information ainsi que le dernier document périodique de l'OPCVM sont tenus à la disposition du public pour consultation auprès de tous les établissements chargés de recevoir les souscriptions et les rachats suscités.

